



PROGRAMMATION DE LA 22^{ème} JOURNEE DU CHAMPIONNAT
« REGIONALE 2 » - SENIORS - SAISON : 2017/2018

✓ **GROUPE « A »**

JOURNEE DU : **VENDREDI 23 MARS 2018:**

LIEUX	HOR	RENCONTRES
EL-BOUNI (AHMED EL-BOUNI)	14H30	USM. BOUNI = JSE.HARROUCHI
ANNABA (BOUZERED. H)	10H30	SOC. ANNABA = JS.TACHA
BIR EL-ATER (LOULBANI. F)	14H30	ESF.B.E. ATER = IR. BOURIACHI. Y
SEDRATA (OUFROUKH. T)	14H30	USKA. SEDRATA = A.B. SABATH
M'DAOUROUCH (AMOKRANE. M) HUIS CLOS	14H30	M'DAOUROUCH. AC = ASM. BEN M'HIDI
H/ LOULOU (ARAAR.A/R)	14H30	MM.S. AHRAS = CSAE.GUELMA

JOURNEE DU : **SAMEDI 24 MARS 2018:**

LIEU	HOR	RENCONTRE
BOUCHEGOUF (DRABLIA. M)	14H30	IRB. M. SFA = IRB.S.AMAR
USM. DAGHOUSSA :		EXEMPT

✓ **GROUPE « B »**

JOURNEE DU : **VENDREDI 23 MARS 2018:**

LIEUX	HOR	RENCONTRES
CHEBAITA. M (RABIE. H)	14H30	JSB. CHEBAITA. M = JS.P.BLANC
MERAHNA (COMMUNAL)	14H30	IRB. MERAHNA = IRB. DREA
KSAR SBIHI (COMMUNAL)	14H30	NRB. TAMLOUKA = CS.H. LOULOU
GUELMA (ABDA. A)	14H30	PC. GUELMA = N. O.NIL
BOUCHEGOUF (DRABLIA. M)	14H30	CRB. O.CHEHAM = IRB. SEDRATA
ANNABA (BOUZERED. H)	14H30	WIFAK. ANNABA = CRB.H. BOUMEDIENE
TACHA (BENALI. Y)	14H30	CRB.E. EULMA = AS.B.E. ATER

JOURNEE DU : **SAMEDI 24 MARS 2018:**

LIEU	HOR	RENCONTRE
ANNABA (BOUZERED. H)	12H30	J.SYBOUSE. J = CRM.A. ALLEM

Rappel de l' Article 64 des RGX de la FAF: Rencontre à Huis clos

Le huis clos est la décision prise par la ligue de faire jouer un match dans un stade sans la présence du public.

Lorsqu'un match doit se dérouler à huis clos, seuls ont droit à l'accès au stade les personnes désignées ci-après :

- Dix-huit (18) joueurs par équipe;
- Les cinq (05) dirigeants disposant de licences;
- L'arbitre directeur et les arbitres assistants;
- Les commissaires du match;
- Le ou les officiels mandatés par la ligue ou la FAF;
- Le personnel du stade et les structures chargées de l'organisation de la rencontre;
- Les membres de la presse dûment accrédités par la ligue à raison d'un journaliste et d'un photographe par organe;
- Cinq (05) autres membres pour chaque club disposant de licences établies pour la saison en cours sont autorisés à prendre place à la tribune officielle.
- Huit (08) ramasseurs de balles.

Au cas où l'arbitre constate la présence d'autres personnes dans les tribunes ou autour du terrain, il ne doit pas faire démarrer la rencontre, et le cas échéant, annuler le match.

Le club fautif, encourt, les sanctions suivantes :

- Le double des sanctions financières initiales;
- Match perdu par pénalité